



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Frédéric LOUSTAU

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

45 - FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2026

Dans le cadre de la gestion des forêts communales soumises au régime forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ; et en adéquation avec le plan d'aménagement forestier 2023-2042,

Dans le cadre de la politique publique relative à la prise en compte des enjeux environnementaux et aux engagements consentis auprès de l'association WWF,

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes établie par l'ONF le 11 septembre 2025 pour l'exercice 2026,

Considérant les dégâts occasionnés par la tempête KIRK sur le boisement du BAGER,

Considérant l'adaptation du plan d'aménagement forestier suite au passage de la tempête KIRK,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

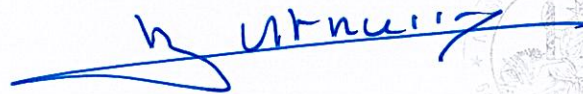
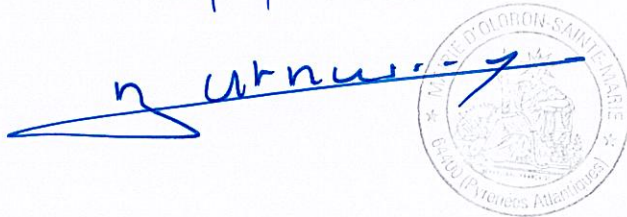
- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté en annexe,
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Bernard UTHURRY

